



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 02 MAI 2017

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public à
l'occasion de la Foire aux Plants le 8 mai 2017 dans le
parc du château

N° Départ :277/2017/144/PM/JM

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation de la « **Foire aux Plants** » le lundi 08 mai 2017, il convient de réserver le parc du Château.

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé le lundi 08 mai 2017 à l'occasion de la Foire aux Plants.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking intérieur du parc du château le lundi 08 mai 2017 de 05 heures à 22 heures.

Article 3: La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le responsable du service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
 - la publication le

